

COMMUNE DE LA CHAPELLE AUX POTS

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

- 1 AVR. 2026

ID : 060-216003301-20260331-2026_D08-DE



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mardi 31 Mars 2026

Nombres de membres :

Afférents : 19

Présents : 19

Qui ont pris part au vote : 19

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt six, le trente et un Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, M. MEULINS Didier, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. GAILLARD Gilles, Mme MOREL Anita, Mme FAUQUEUX Oriana, M. BEAUVISAGE Francis, Mme GLANARD France, Mme LEBAS Dorothee, M. CHARDIN Ludovic, M. VAUDEZ Aymeric, M. KRAJCO Wilfrid, Mme CUNHA Emilie, M. MERCIER Rodney, Mme POP Aurélie, M. STUBBE Matthieu, M. LUCIEN Alexandre, Mme PLOMMET Marion

A été nommée secrétaire : M. VAUDEZ Aymeric

2026_D08 – Election des délégués au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le nombre de membres élus du conseil d'administration est fixé à 4, le nombre de membres nommés étant également de 4

Scrutin secret proportionnel au plus fort reste

Liste GRUET	votants	nuls	exprimés	nombre de voix	élus
GRUET Paulette					
LEBAS Dorothee					
GAILLARD Gilles					
KRAJCO Wilfrid					
Résultat	19	0	19	19	OUI

Sont élus membres

GRUET Paulette	KRAJCO Wilfrid
LEBAS Dorothee	
GAILLARD Gilles	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 1 Avril 2026

Le Maire Alain MAGNOUX



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
Séance du Mardi 31 Mars 2026	
Nombres de membres : Afférents : 19 Présents : 19 Qui ont pris part au vote : 19 Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mil vingt six, le trente et un Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.</p> <p>Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, M. MEULINS Didier, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. GAILLARD Gilles, Mme MOREL Anita, Mme FAUQUEUX Oriana, M. BEAUVISAGE Francis, Mme GLANARD France, Mme LEBAS Dorothee, M. CHARDIN Ludovic, M. VAUDEZ Aymeric, M. KRAJCO Wilfrid, Mme CUNHA Emilie, M. MERCIER Rodney, Mme POP Aurélie, M. STUBBE Matthieu, M. LUCIEN Alexandre, Mme PLOMMET Marion</p> <p>A été nommée secrétaire : M. VAUDEZ Aymeric</p>

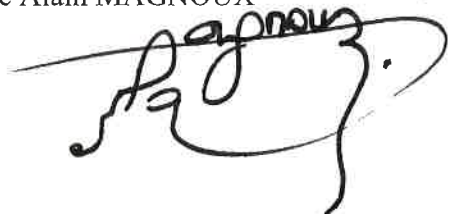
2026_D09 – Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRS) LACHAPELLE AUX POTS / HODENC EN BRAY

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

- Vu les articles L. 5211-7, L. 5212-6 et L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la demande du SIRS LACHAPELLE AUXPOTS / HODENC EN BRAY,
- Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune au sein du conseil Syndical ,
- Considérant que les statuts du syndicat de communes a prévu la désignation de deux délégués suppléants, appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.
- Considérant que le choix du conseil municipal ne peut porter que sur l'un de ses membres,
- Le Conseil Municipal désigne comme délégués de la commune de LACHAPELLE AUX POTS. au sein du conseil syndical du SIRS LACHAPELLE AUXPOTS / HODENC EN BRAY:
 - Mme Paulette GRUET et Mme Anne ELIE-DESPREZ, déléguées titulaires
 - Mme Emilie CUNHA et M. Rodney MERCIER, délégués suppléants

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 1 Avril 2026
Le Maire Alain MAGNOUX



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 31 Mars 2026

Nombres de membres :

Afférents : 19

Présents : 19

Qui ont pris part au vote : 19

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt six, le trente et un Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, M. MEULINS Didier, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. GAILLARD Gilles, Mme MOREL Anita, Mme FAUQUEUX Oriana, M. BEAUVISAGE Francis, Mme GLANARD France, Mme LEBAS Dorothée, M. CHARDIN Ludovic, M. VAUDEZ Aymeric, M. KRAJCO Wilfrid, Mme CUNHA Emilie, M. MERCIER Rodney, Mme POP Aurélie, M. STUBBE Matthieu, M. LUCIEN Alexandre, Mme PLOMMET Marion

A été nommée secrétaire : M. VAUDEZ Aymeric

2026_D10 – Désignation des délégués INGE'OISE

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
- les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration ;
- la participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale ;
- le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales ;

Considérant :

- que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026 ;
- qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société ;
- que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur ;

Après en avoir délibéré, le [conseil municipal décide :

Article 1 – Désignation du représentant titulaire

Est désigné en qualité de **représentant titulaire** de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale **INGE'OISE** :

- Monsieur Didier MEULINS deuxième adjoint au Maire.

Article 2 – Désignation du représentant suppléant

Est désignée en qualité de **représentant suppléant** de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale **INGE'OISE** :

- Madame Anne ELIE-DESPREZ troisième adjoint au Maire.

La représentante suppléante est appelée à siéger en cas d'empêchement du représentant titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

Article 3 – Habilitation à faire acte de candidature au poste d'administrateur

Le représentant désigné à l'article 1 est **expressément habilité** à faire acte de candidature, le cas échéant, aux fonctions d'**administrateur** de la Société Publique Locale INGE'OISE, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables.

COMMUNE DE LA CHAPELLE AUX POTS

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le - 1 AVR. 2026 
ID : 060-216003301-20260331-2026_D10-DE

Article 4 – Durée du mandat

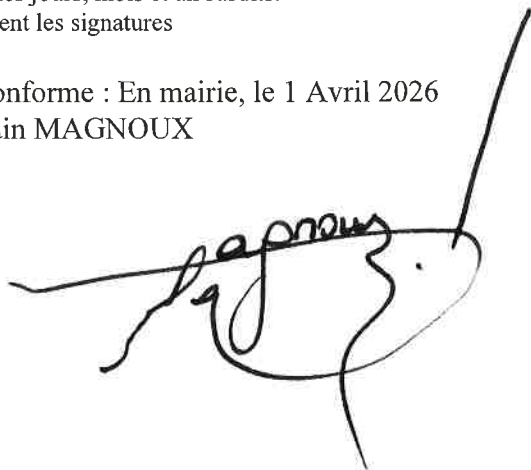
Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

Article 5 – Exécution

Monsieur le Maire, est chargé e l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale INGE'OISE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 1 Avril 2026
Le Maire Alain MAGNOUX





EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 31 Mars 2026

Nombres de membres :

Afférents : 19

Présents : 19

Qui ont pris part au vote : 19

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt six, le trente et un Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, M. MEULINS Didier, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. GAILLARD Gilles, Mme MOREL Anita, Mme FAUQUEUX Oriana, M. BEAUVISAGE Francis, Mme GLANARD France, Mme LEBAS Dorothee, M. CHARDIN Ludovic, M. VAUDEZ Aymeric, M. KRAJCO Wilfrid, Mme CUNHA Emilie, M. MERCIER Rodney, Mme POP Aurélie, M. STUBBE Matthieu, M. LUCIEN Alexandre, Mme PLOMMET Marion

A été nommée secrétaire : M. VAUDEZ Aymeric

2026_D11 – Désignation du délégué au Comité National d'Action Social (CNAS)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

- Vu la demande du CNAS,

- Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de nommer un délégué de la commune au sein du CNAS ,

- Considérant que le choix du conseil municipal ne peut porter que sur l'un de ses membres,

- Le Conseil Municipal désigne comme déléguée de la commune de LACHAPELLE AUX POTS. au sein du CNAS :

- Mme Paulette GRUET déléguée titulaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 1 Avril 2026

Le Maire Alain MAGNOUX



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 31 Mars 2026

Nombres de membres :

Afférents : 19

Présents : 19

Qui ont pris part au vote : 19

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt six, le trente et un Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, M. MEULINS Didier, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. GAILLARD Gilles, Mme MOREL Anita, Mme FAUQUEUX Oriana, M. BEAUVISAGE Francis, Mme GLANARD France, Mme LEBAS Dorothee, M. CHARDIN Ludovic, M. VAUDEZ Aymeric, M. KRAJCO Wilfrid, Mme CUNHA Emilie, M. MERCIER Rodney, Mme POP Aurélie, M. STUBBE Matthieu, M. LUCIEN Alexandre, Mme PLOMMET Marion

A été nommée secrétaire : M. VAUDEZ Aymeric

2026_D12 – Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) d'ONS EN BRAY

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.


- Vu les articles L. 5211-7, L. 5212-6 et L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la demande du SI des Eaux d'ONS EN BRAY,
- Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire deux délégués titulaires de la commune au sein du conseil Syndical ,
- Considérant que les statuts du syndicat de communes a prévu la désignation d'un délégué suppléant, appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.
- Considérant que le choix du conseil municipal ne peut porter que sur l'un de ses membres,
- Le Conseil Municipal désigne comme délégués de la commune de LACHAPELLE AUX POTS. au sein du conseil syndical du SI des Eaux d'ONS EN BRAY :
- M. Didier MEULINS et M. Ludovic CHARDIN, délégués titulaires
- M. Aymeric VAUDEZ , délégué suppléant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 1 Avril 2026

Le Maire Alain MAGNOUX





EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mardi 31 Mars 2026

Nombres de membres :

Afférents : 19

Présents : 19

Qui ont pris part au vote : 19

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt six, le trente et un Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, M. MEULINS Didier, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. GAILLARD Gilles, Mme MOREL Anita, Mme FAUQUEUX Oriana, M. BEAUVISAGE Francis, Mme GLANARD France, Mme LEBAS Dorothee, M. CHARDIN Ludovic, M. VAUDEZ Aymeric, M. KRAJCO Wilfrid, Mme CUNHA Emilie, M. MERCIER Rodney, Mme POP Aurélie, M. STUBBE Matthieu, M. LUCIEN Alexandre, Mme PLOMMET Marion

A été nommée secrétaire : M. VAUDEZ Aymeric

2026_D13 – Désignation des délégués au Syndicat Mixte du bassin de Natation de SAVIGNIES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

- Vu les articles L. 5211-7, L. 5212-6 et L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la demande du Syndicat Mixte du bassin de Natation de SAVIGNIES,
- Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire un délégué titulaire de la commune au sein du conseil syndical ,
- Considérant que les statuts du syndicat de communes a prévu la désignation d'un délégué suppléant, appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.
- Considérant que le choix du conseil municipal ne peut porter que sur l'un de ses membres,
- Le Conseil Municipal désigne comme délégués de la commune de LACHAPELLE AUX POTS. au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte du bassin de Natation de SAVIGNIES :

- M. Aymeric VAUDEZ , délégué titulaire
- M. Wilfrid KRAJCO, délégué suppléant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 1 Avril 2026
Le Maire Alain MAGNOUX



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mardi 31 Mars 2026	
Nombres de membres : Afférents : 19 Présents : 19 Qui ont pris part au vote : 19 Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mil vingt six, le trente et un Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.</p> <p>Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, M. MEULINS Didier, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. GAILLARD Gilles, Mme MOREL Anita, Mme FAUQUEUX Oriana, M. BEAUVISAGE Francis, Mme GLANARD France, Mme LEBAS Dorothée, M. CHARDIN Ludovic, M. VAUDEZ Aymeric, M. KRAJCO Wilfrid, Mme CUNHA Emilie, M. MERCIER Rodney, Mme POP Aurélie, M. STUBBE Matthieu, M. LUCIEN Alexandre, Mme PLOMMET Marion</p> <p>A été nommée secrétaire : M. VAUDEZ Aymeric</p>

2026_D14 – Désignation des délégués au Secteur Local de l'Energie (SLE) du Syndicat d'Energie (SE) de l'Oise

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.5211-7 et L.2121-33 ;
- Vu les statuts en vigueur du Syndicat d'Énergie de l'Oise ;

- Considérant que la Commune de LACHAPELLE AUX POTS est membre du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60)
- Considérant que conformément aux statuts du SE60, afin d'éviter un comité pléthorique, **la représentation des 442 communes membres au Comité syndical (assemblée délibérante du SE 60) se fait de façon indirecte via des Secteurs Locaux d'Énergie (SLE).**
- Considérant que les communes de moins de 2 000 habitants désignent un représentant tandis que les communes de plus de 2 000 habitants et de moins de 25 000 habitants désignent deux représentants.
- Considérant que pour représenter la Commune au sein de ce syndicat mixte fermé, il y a lieu de nommer 1 représentant qui siègera au sein du SLE PAYS DE BRAY VEXIN, lequel désignera lors de sa prochaine réunion ses futur(e)s délégué(e)s qui siègeront au Comité syndical du SE 60.

Le Conseil municipal,

DÉCIDE :


DE DÉSIGNER en qualité de représentant pour siéger au sein du Secteur Local d'Énergie du SLE PAYS DE BRAY VEXIN :

- NOM Prénom : MEULINS Didier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens, qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 1 Avril 2026
Le Maire Alain MAGNOUX



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mardi 31 Mars 2026	
Nombres de membres : Afférents : 19 Présents : 19 Qui ont pris part au vote : 19	L'an deux mil vingt six, le trente et un Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.
Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	
Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, M. MEULINS Didier, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. GAILLARD Gilles, Mme MOREL Anita, Mme FAUQUEUX Oriana, M. BEAUVISAGE Francis, Mme GLANARD France, Mme LEBAS Dorothee, M. CHARDIN Ludovic, M. VAUDEZ Aymeric, M. KRAJCO Wilfrid, Mme CUNHA Emilie, M. MERCIER Rodney, Mme POP Aurélie, M. STUBBE Matthieu, M. LUCIEN Alexandre, Mme PLOMMET Marion	
A été nommée secrétaire : M. VAUDEZ Aymeric	

2026_D15 – Désignation des délégués au Syndicat Oise Très Haut Débit (SMOTHD)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33, applicable aux syndicats mixtes selon l'article L5721-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 mai 2013 portant création du **Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit**,

Vu l'article 8 des statuts dans lesquels la commune est conduite à siéger, et indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SMOTHD,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Désigne** les représentants de la commune siégeant au sein du SMOTHD :

	Titulaire	Suppléant
SMOTHD	M. Alain MAGNOUX	M. Didier MEULINS

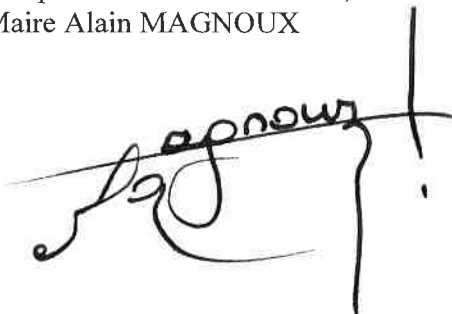
- **Autorise** le maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 1 Avril 2026

Le Maire Alain MAGNOUX



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 31 Mars 2026

<p>Nombres de membres : Afférents : 19 Présents : 19 Qui ont pris part au vote : 19</p> <p>Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil vingt six, le trente et un Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.</p> <p>Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, M. MEULINS Didier, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. GAILLARD Gilles, Mme MOREL Anita, Mme FAUQUEUX Oriana, M. BEAUVISAGE Francis, Mme GLANARD France, Mme LEBAS Dorothee, M. CHARDIN Ludovic, M. VAUDEZ Aymeric, M. KRAJCO Wilfrid, Mme CUNHA Emilie, M. MERCIER Rodney, Mme POP Aurélie, M. STUBBE Matthieu, M. LUCIEN Alexandre, Mme PLOMMET Marion</p> <p>A été nommée secrétaire : M. VAUDEZ Aymeric</p>
---	---

2026_D16 – Correspondant défense

Le rapport de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents désigne comme correspondant défense :

- Monsieur Gilles GAILLARD

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 1 Avril 2026
Le Maire Alain MAGNOUX



**EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du Mardi 31 Mars 2026**Nombres de membres :**

Afférents : 19

Présents : 19

Qui ont pris part au vote : 19

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt six, le trente et un Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, M. MEULINS Didier, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. GAILLARD Gilles, Mme MOREL Anita, Mme FAUQUEUX Oriana, M. BEAUVISAGE Francis, Mme GLANARD France, Mme LEBAS Dorothee, M. CHARDIN Ludovic, M. VAUDEZ Aymeric, M. KRAJCO Wilfrid, Mme CUNHA Emilie, M. MERCIER Rodney, Mme POP Aurélie, M. STUBBE Matthieu, M. LUCIEN Alexandre, Mme PLOMMET Marion

A été nommée secrétaire : M. VAUDEZ Aymeric

2026_D17 – Commissions municipales**- Commission d'appel d'offres**

Entendu le rapport de M.le maire,

- Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

- La liste « Paulette GRUET » présente :

MM. et Mmes Paulette GRUET, Francis BEAUVISAGE et Emilie CUNHA membres titulaires,

MM. et Mmes Didier MEULINS, Anne ELIE-DESPREZ et Rodney MERCIER membres suppléants.

La liste « Paulette GRUET » obtient 19 voix

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec M. le maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

MM. et Mmes Paulette GRUET, Francis BEAUVISAGE et Emilie CUNHA membres titulaires,


MM. et Mmes Didier MEULINS, Anne ELIE-DESPREZ et Rodney MERCIER membres suppléants.

-Commissions internes**-Travaux**

Paulette GRUET	Alexandre LUCIEN
Wilfrid KRAJCO	Didier MEULINS
Anne ELIE-DESPREZ	

-Finances

COMMUNE DE LA CHAPELLE AUX POTS

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le - 1 AVR. 2026 
ID : 060-216003301-20260331-2026_D17-DE

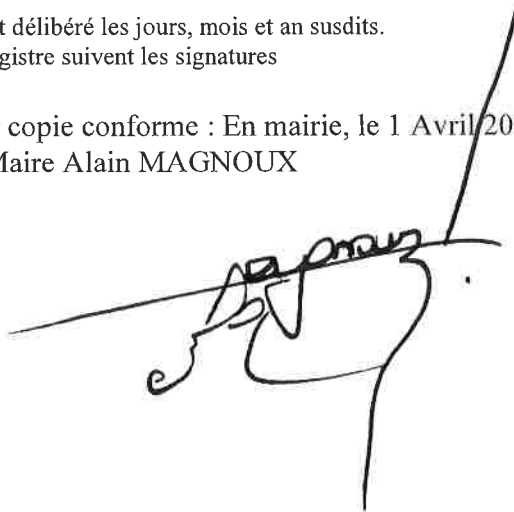
Paulette GRUET	Francis BEAUVISAGE
Anne ELIE-DESPREZ	Emilie CUNHA
Didier MEULINS	Rodney MERCIER

-Culturelle et communication

Marion PLOMMET	Didier MEULINS
France GLANARD	Anita MOREL

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 1 Avril 2026
Le Maire Alain MAGNOUX





EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 31 Mars 2026

Nombres de membres :

Afférents : 19

Présents : 19

Qui ont pris part au vote : 19

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt six, le trente et un Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, M. MEULINS Didier, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. GAILLARD Gilles, Mme MOREL Anita, Mme FAUQUEUX Oriana, M. BEAUVISAGE Francis, Mme GLANARD France, Mme LEBAS Dorothee, M. CHARDIN Ludovic, M. VAUDEZ Aymeric, M. KRAJCO Wilfrid, Mme CUNHA Emilie, M. MERCIER Rodney, Mme POP Aurélie, M. STUBBE Matthieu, M. LUCIEN Alexandre, Mme PLOMMET Marion

A été nommée secrétaire : M. VAUDEZ Aymeric

2026_D18 – Indemnités du Maire et des Adjointes

- Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et de trois adjoints,
- Vu les arrêtés municipaux en date du 26 mars 2026 portant délégation de fonctions à Madame Paulette GRUET, et Monsieur Didier MEULINS et du 31 mars 2026 à Madame Anne ELIE-DESPREZ, adjoints
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
- Considérant que pour une commune de 1541 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55,70%
- Considérant que pour une commune de 1541 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21,38%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, avec effet à la date de rendu exécutoire de l'arrêté de délégation de fonction de chacun des adjoints, De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 55,70% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} adjoint 21,38% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint 21,38% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3^{ème} adjoints 21,38% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal. De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 1 Avril 2026 - Le Maire Alain MAGNOUX





EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mardi 31 Mars 2026

Nombres de membres :

Afférents : 19

Présents : 19

Qui ont pris part au vote : 19

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt six, le trente et un Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, M. MEULINS Didier, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. GAILLARD Gilles, Mme MOREL Anita, Mme FAUQUEUX Oriana, M. BEAUVISAGE Francis, Mme GLANARD France, Mme LEBAS Dorothee, M. CHARDIN Ludovic, M. VAUDEZ Aymeric, M. KRAJCO Wilfrid, Mme CUNHA Emilie, M. MERCIER Rodney, Mme POP Aurélie, M. STUBBE Matthieu, M. LUCIEN Alexandre, Mme PLOMMET Marion

A été nommée secrétaire : M. VAUDEZ Aymeric

2026_D19 – Tarifs communaux

Monsieur le Maire indique qu'il est sollicité par des restaurateur mobile (food-truck) afin d'obtenir une autorisation de stationner temporairement et de façon récurrente sur le domaine public pour commercialiser leur produit. Monsieur le Maire propose donc la création d'un tarif pour cette occupation du domaine publique.

- Créneau d'occupation de 4 heures : 20,00 € (tout créneau entamé étant dû), les quatre premières installations seront facturées à 10,00 € le créneau de 4 heures

Ce rapport entendu le Conseil Municipal entérine ce tarif à partir du 01 avril 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 1 Avril 2026
Le Maire Alain MAGNOUX



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mardi 31 Mars 2026

Nombres de membres :

Afférents : 19
Présents : 19
Qui ont pris part au vote : 19

Vote :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt six, le trente et un Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, M. MEULINS Didier, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. GAILLARD Gilles, Mme MOREL Anita, Mme FAUQUEUX Oriana, M. BEAUVISAGE Francis, Mme GLANARD France, Mme LEBAS Dorothee, M. CHARDIN Ludovic, M. VAUDEZ Aymeric, M. KRAJCO Wilfrid, Mme CUNHA Emilie, M. MERCIER Rodney, Mme POP Aurélie, M. STUBBE Matthieu, M. LUCIEN Alexandre, Mme PLOMMET Marion

A été nommée secrétaire : M. VAUDEZ Aymeric

2026_D20 – Cimetière : Rétrocession de concession

- Monsieur le Maire indique que suite à leur changement de choix d'obsèques, Monsieur et Madame SCELLIER Raymond et Yvette souhaitent rétrocéder la concession n°4683 dont ils sont titulaires dans le cimetière communal.

- Concession sise nouveau cimetière, allée B, emplacement n°10 acquise le 08 novembre 2013 pour une durée de 30 ans et pour un montant de 140,00 €.

- Compte tenu du temps restant, et de la rétrocession effective au 08 avril 2026, il sera reversé à Monsieur et Madame SCELLIER Raymond et Yvette la somme de 81,88 €.

Le Conseil Municipal, entérine cette rétrocession et accepte le montant du remboursement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 1 Avril 2026
Le Maire Alain MAGNOUX

